

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION
ET DES GRANDS TRAVAUX

PRÉFECTURE DE LA RÉGION

11/20/92
ARRETE PRÉFECTORAL

REGIONAL

en date du 23-3-92

enregistré le 23-3-92

sous le numéro 92-107

DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
DU CENTRE

A R R E T E

portant inscription sur l'inventaire supplémentaire
des monuments historiques de l'ancien Grand séminaire
(actuel centre administratif Condé) 52, rue Moyenne
et 2, rue Victor Hugo à BOURGES (Cher)

Le Préfet de la Région Centre
Préfet du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment
l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27
août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés
du 28 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des
commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984, relatif au classement
parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire
supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des
commissaires de la République de région une commission régionale du
patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La commission régionale du patrimoine historique, archéologique et
ethnologique de la région Centre entendue en sa séance du 18 décembre
1991 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que la conservation de l'ancien Grand séminaire de BOURGES
(actuel centre administratif Condé), présente un intérêt d'histoire et
d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de
sa qualité architecturale ;

CONSIDERANT la nécessité de ne pas laisser l'ancien Grand séminaire de
Bourges (actuel centre administratif Condé) sans protection juridique
quelle que soit la suite donnée à la mesure proposée de classement ;

.../...

A R R E T E

ARTICLE 1er .- Sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques les éléments suivants de l'ancien Grand séminaire (actuel centre administratif Condé), situé 52, rue Moyenne et 2, rue Victor Hugo à BOURGES (Cher) :

- les façades et toitures du corps d'entrée,
- les façades et toitures du bâtiment principal, et, dans le bâtiment principal :
- le vestibule,
- la salle voûtée en pierre, située au rez-de-chaussée de l'aile transversale ouest,
- le dessus de porte sculpté, situé dans le couloir est,
- la rampe en fer forgé de l'escalier principal,


figurant au cadastre section IO sous le numéro 279 d'une contenance de 1 ha 00 a 95 ca et appartenant à l'Etat, par acte passé antérieurement au 1er janvier 1956, et affecté au ministère de l'Economie, des Finances et du Budget.

ARTICLE 2 .- Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre chargé de la culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ARTICLE 3 .- Il sera notifié au ministre de l'Economie, des Finances et du Budget affectataire, au préfet du département, au maire de la commune, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Orléans, le **23 MARS 1992**

Le Préfet de région


Hubert BLANC